



Numéro 120 – 26 MARS 2024

CSAL SÉANCE du 26 mars 2024

Représentants de l'administration :

Mme DESHAYES, M. JOUVE, Mme FARENC, Mme CABANNE

Représentants des personnels :

CGT – Finances Publiques : M. VEYLET (T), Mme LASSERRE (T), M. MAYNARD (S)

FO DGFIP : M. MOISSINAC (T), Mme BOURGADE (T), M. DEJOU (S)

SOLIDAIRES Finances publiques : M. GALLOT (T), M. GRIFFAULT (T), M. LAROUSSINIE (T)

Mme CABANNE : secrétaire Solidaires Finances Publiques : secrétariat adjoint

Mme DESHAYES ouvre la séance à 9h30

M. VEYLET (CGT) lit la déclaration liminaire jointe en annexe.

1°) Approbation des procès-verbaux procès-verbaux du 16 octobre 2023, 9 janvier et 18 janvier 2024

Après une modification apportée au PV du 18 janvier à la demande de Solidaires, les PV sont approuvés à l'unanimité.

2°) Exécution budgétaire 2023 et budget prévisionnel 2024 (pour information)

Mme FARENC présente **le bilan de l'exécution du budget 2023**. Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2023 s'élevait à 795 744 € en autorisations d'engagement (AE) et 889 382 € de crédits de paiement (CP).

L'achat de 2 voitures électriques en fin d'année a été financé par SPIB. La connaissance tardive de ce financement a impliqué le redéploiement d'une partie des 62 000 € d'AE et CP provisionnés pour cette opération. Concernant les travaux du bâtiment de la direction des retards de factures ou des retards de chantier ont occasionné des reports de crédits sur 2024.

A noter sur l'exercice 2023, une diminution :

- des dépenses d'affranchissement de 48 000 € par rapport à 2022,
 - des frais de déplacement mission de 30 000 € par rapport à 2022.
- Cette diminution s'explique par une utilisation accrue des véhicules de service.

Concernant 2024, la DGF initiale 2024 s'élève à

- en AE : 774 133 €,
- en CP : 853 784 €.

Les prévisions pour 2024 doivent tenir compte de la revalorisation tarifaire des frais d'affranchissements. Concernant les frais de déplacement, la revalorisation du barème des nuitées et frais de repas aura un impact. Le poste « énergies et fluides » risque de croître du fait de l'augmentation des tarifs de l'énergie.

M. JOUVE justifie de la baisse globale de la dotation par la diminution du nombre d'agents et de sites dans le département.

M. VEYLET (CGT) considère que cette analyse va dans le sens du constat formulé par la CGT dans sa déclaration liminaire à savoir que la baisse du budget est fortement corrélée à la dégradation des conditions de travail et du service rendu à l'utilisateur.

Mme DESHAYES précise que des travaux importants de réfection de la toiture et des volets électriques (pour la partie THD) sont programmés pour le bâtiment de la direction en 2024. Elle confirme la pérennité de ce site mais estime que de nombreuses surfaces sont non utilisées. Son usage devra être optimisé en vue de diminuer le nombre d'implantation de la DDFiP sur Aurillac.

M. VEYLET (CGT) questionne la direction sur l'avancée des travaux prévus au SGC d'Aurillac.

Mme DESHAYES répond que le recrutement d'un maître d'œuvre est en cours et que les travaux devraient commencer au dernier trimestre 2024.

3°) Bilan local de la campagne d'évaluation 2023 (pour information)

Mme FARENC présente le bilan de cette campagne, la première sous ESTEVE, qui s'est déroulée du 08/02/23 au 28/04/23 :

- 194 agents évaluables ;
- 187 CREP (compte-rendu d'évaluation professionnelle) signés définitivement ;
- 1 refus de signature définitive ;
- 6 agents dans l'impossibilité de signer dans ESTEVE ;
- 2 recours déposés auprès de l'autorité hiérarchique ;
- 1 recours présenté en CAPN qui a reçu une suite favorable.

M. VEYLET (CGT) demande le chiffre de non participation à l'entretien.

Mme FARENC indique que ce critère n'est pas restitué par ESTEVE mais s'engage à faire le décompte et à le communiquer.

M. VEYLET (CGT) interroge la direction sur l'existence de consignes données pour effectuer des reculs sur le tableau synoptique. Ces reculs ont démotivé les collègues impactés.

M. JOUVE répond ne pas avoir donné de consigne pour baisser les appréciations du tableau synoptique mais pour évaluer les agents à leur vraie valeur. Un recul des appréciations dans la notation est envisageable s'il est justifié par l'autorité administrative, l'évaluation n'étant pas un acquis.

4°) Présentation du plan départemental de transition environnementale (pour information)

Mme FARENC présente le plan local de transition environnementale qui est une déclinaison locale du plan de transition national qui vise à faire diminuer les émissions de gaz à effet de serres émises par la DGFIP.

A la DDFIP du Cantal, les principaux postes à améliorer sont :

- le déplacement des personnes : 37 % des émissions,
- le bâtimentaire : 26 % des émissions.

Les actions retenues à la DDFiP du Cantal sont regroupées en 4 axes : animation et sensibilisation, mobilité, bâtiment, achats.

Concernant l'animation et la sensibilisation des informations régulières seront diffusées sur les bonnes pratiques et une rubrique Ecofip créée sur Ulysse 15.

Concernant les déplacements, Mme FARENC, précise que, outre l'achat des voitures électriques, la gestion du parc automobile sera optimisés via les données O'DRIVE et le covoiturage encouragé.

Mme DESHAYES nous informe que concernant le bâtiment de la direction, un plan de mobilité est en cours d'élaboration suite au questionnaire diffusé auprès des agents. Pour le site de Mauriac un audit énergétique est prévu en 2024 en vue du remplacement de la chaudière au fioul.

Concernant les bâtiments Q, H, place des Carmes et DDFiP, visés par le décret « *tertiaire* », une stratégie spécifique de baisse des émissions sera élaborée (échéance 2024/2025).

M. VEYLET (CGT) remarque que dans les actions retenues, il est question de mettre en conformité le parc immobilier avec les normes de la Politique Immobilière de l'État (PIE). Or cette politique immobilière a été revue récemment pour favoriser les espaces de type flex-office où chaque agent n'a plus un poste de travail à lui.

Mme DESHAYES confirme ces normes où les espaces de travail tendent vers des espaces partagés. Cette réflexion ne portera dans un premier temps que sur le bâtiment de la Direction dans le cadre sa réfection.

M. VEYLET (CGT) considère qu'il s'agira d'un « *projet important impactant les conditions de travail* » au sens de la réglementation et qu'à ce titre un dossier d'impact devra être présenté à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du CSAL.

Mme DESHAYES répond qu'une fois le projet prêt un dossier d'impact sera effectivement présenté.

5°) Questions diverses

M MAYNARD (CGT) demande où est le projet de financement par l'employeur de la complémentaire santé ça la DDFIP.

Mme DESHAYES répond qu'elle ne pas d'information spécifique à ce sujet.

M. VEYLET (CGT) renouvelle une demande faite à un précédent CSAL pour que soit présenté le Plan de Continuation d'Activité (PCA).

Mme DESHAYES répond que ce PCA a été mis à jour en début d'année, il contient des informations confidentielles, qui exclu qu'il soit communiqué tel quel mais une synthèse sera présentée lors d'un prochain CSAL.

M. VEYLET (CGT) rejoint une intervention de FO estimant que le manque d'information au sujet du mouvement de mutation local, depuis la disparition des CAPL, entretien un sentiment d'opacité sur le respect des règles d'affectation.

Mme DESHAYES certifie que la direction ne déroge à ces règles qu'en cas de nécessité et propose de recevoir les représentants du personnel pour leur présenter ce projet de mouvement lors d'une réunion informelle au cours de laquelle les représentants pourront faire état de situations particulières.

La séance est levée à 12h30

Laurent VEYLET, Claire LASSERRE et Joël MAYNARD



CSAL du 26 mars 2024

Déclaration liminaire des élus CGT Finances Publiques du Cantal

Après un mois de vacance du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas GUERINI, reconduit à sa fonction dans la deuxième vague du remaniement du gouvernement a confirmé les fondamentaux de la politique mise en œuvre dans la Fonction publique :

- Pas d'augmentation de la valeur du point au titre de l'année 2024 qui serait donc une fois de plus gelée, pas de mesures générales pour les personnels, et donc une nouvelle année blanche !
- Aucune mesure immédiate sur l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes !
- Une montée en puissance de la rémunération et de l'avancement au mérite qui produira de multiples régressions : discriminations, inégalités aggravées notamment entre les femmes et les hommes, un nouvel affaissement du niveau des pensions dès lors que les régimes indemnitaires ne sont pas ou très partiellement pris en compte dans le calcul de ces derniers,
- Un projet de loi qui pourrait porter atteinte au statut général des fonctionnaires avec, par exemple, la remise en cause du concours, la poursuite du recrutement d'agents non-titulaires sur des missions permanentes de service public, etc.

En cause une politique austéraitrice. À quelques semaines des élections européennes de juin 2024, le gouvernement a choisi, après avoir eu recours à l'article 49.3 pour passer en force le PLF 2024, de contourner une fois de plus le contrôle démocratique du Parlement en passant par décret une coupe budgétaire supplémentaire de 10 milliards d'euros.

Austéraitrice c'est ainsi que nous pouvons aussi qualifier le budget de fonctionnement de la DDFIP du Cantal, présenté à l'ordre du jour. Faute des chiffres précis par postes, qui ne figurent pas dans les documents de travail, on doit se contenter d'observer que globalement la dotation a diminué d'un tiers en 10 ans. Peut-on croire que cette coupe franche est sans incidence sur l'exercice de nos missions et sur nos conditions de travail ?

S'agissant du « Plan local de transition environnemental » présenté au point n°4, la CGT considère que la lutte contre le réchauffement climatique par la baisse des émissions de gaz à effet de serres doit être un objectif prioritaire partagé par toutes et tous et la DGFIP doit y prendre part.

Mais d'une part on peut douter, sur cette question, de la réelle volonté d'un gouvernement qui sacrifie la mission « écologie » qui est la plus touchée par le plan d'austérité de 10 milliards d'euros avec une baisse de 2,2 milliards d'euros des crédits de paiement. Pour donner un ordre d'idée, - 1 Milliard égal 150 000 logement non rénovés.

D'autre part certaines mesures proposées semblent avoir davantage pour objet de réaliser de nouvelles économies au détriment des conditions de travail des agents.

Pourtant d'autres solutions existent comme par exemple la réduction du temps de travail, la CGT revendique les 32h sans perte de salaire. Plusieurs études universitaires confirment que c'est un levier pour baisser les émissions de CO2 : moins de déplacements, moins de consommation énergétique, moins d'échanges de flux et de données numériques. C'est aussi bon pour l'emploi et les conditions de vie et de travail des salariés et des agents.